

ALPTAX Annonce pour une inspection d'alpage.

Nom de l'alpage, du pâturage d'estivage:	Canton:
Commune:	Carte topo no.:
Propriétaire:	Tel. No.:
	E-mail:
Exploitant:	Tel. No.:
	E-mail:

Informations générales pour ALPTAX

But:

L'inspection d'alpages par la SSEA poursuit avant tout le but de présenter à un large public des exploitations d'estivage exploitées et équipées de manière exemplaire ou pour récompenser le propriétaire et/ou l'exploitant pour leur travail et les améliorations faites. Les résultats positifs de ces inspections devraient faire l'objet d'un rapport et être publiés dans le journal « Montagna »

Introduction:

Le nombre d'alpages qui peuvent être inspectés chaque année par la SSEA est limité. Dès lors seuls devraient s'annoncés ceux qui ont fourni des prestations particulières pour le maintien, l'amélioration et l'exploitation d'une exploitation d'estivage. Plus particulièrement, l'alpage devrait avoir été exploité en propre durant les six dernières années. Comme un bon exploitant ne s'annonce souvent pas, cette annonce peut être faite par des personnes tierces Conseillers, experts, autorités communales, membres de comité, etc.).

Exigences minimales pour la description de l'alpage:

Considérées comme non éligibles, sont exclus d'une inspection les si alpages qui :

- ne respectent pas les exigences légales d'exploitation définies dans l'ordonnance sur les paiements directs ;
- possèdent de grandes surfaces envahies de mauvaises herbes ou pas entretenues :
- ne disposent pas d'équipements adéquats pour la gestion des engrais de ferme ;
- n'entretiennent pas suffisamment les bâtiments, installations et les accès ;
- ne respectent pas les bases légales (Denrées alimentaires, protection des animaux, ...).

En cas de transmission de données erronées (p. ex. charge usuelle, apports d'engrais non autorisés, apports de fourrage de base, utilisation inappropriée d'herbicide, etc.) une distinction déjà attribuée pourrait être retirée.

Préparation du travail des experts:

Afin de ne pas perdre inutilement du temps lors de la taxation, le rerwuérant devrait répondre préalablement autant que possible aux questions des pages 2 et 3. En cas de doute il peut laisser des réponses vides et attendre la visite de l'expert pour en discuter.

Suite page 4

Données sur l'exploitation d'estivage

sans transformation	e/les type(s) adéquats): n, alpage mixte avec ou s Alpage à moutons, Alpa	sans transfo	rmation, Alpage à	génisses, Alpage avec
Lait importé :	kg; Lait transfori	mé :	kg ;	
Type de fromage :		-	Activité agritou	ristique:
Propriété et explo	itation			
Position de l'exploi	tant: (Souligner ce qui convient)			
a) Propriétaire	b) Fermier c) (Gérant	d) Autre	
Données diverses:	depuis quand l'Alpa	age est explo	té	
Nombre de niveaux /	stations (sans Mayens)			
—— Altitude		de	à	_ m.
Durée usuelle moyer de_	nne en jours	Jo		
Modifications interve			on, fermage, avanc	ée de la forêt, dégâts naturels
	s, règlements, servitud sponible, annexer les règlements)		s particularités	
Pâturages Brève description (Al	titude, exposition, condition	s climatiques):	
Parcs et approvis	ionnement en eau			
Séparations naturelle	es des parcs:		Nombre de par	rcs (Niveau, station)
Séparation existante	avec des clôtures fixes		Parcelles	
Séparation avec des	clôtures électriques mobile	s:	Parcelles	
Nombre de bassins v	vers les bâtiments		sur le parc no _	
Citernes F	ompage Bélier _	Cite	erne mobile	_
Eau en suffisance et	bien répartie sur le pâturag	e? j	a / nein	
Surface nette de pâte	urage (estimation):		ha (ou	Pâquiers normaux)
Surface de fenaison	sur l'alpage:	ha	a (env.); dont foin d	les talus ha
Forêt (si evoloitée av	rec l'alpage):		ha (env.)	

Charge en bétail

Charge usuelle attribuée	Pâguiers normaux (PN)
oriargo acacino attribuco	

Catégories	Nombre	Durée moyenne en jours
Vaches traites		
Vaches allaitantes, vaches taries		
Génisses de plus de 2 ans, taureaux		
Génisses 1-2 ans		
Veaux (moins d'un an)		
Chevaux, anes, mulets		
Chèvres et brebis laitières		
Autres chèvres (moins d'un an)		
Moutons		
Porcs		
Total		
Personnel de l'alnage		

Personnel de l'alpage

Accès à l'alnage (Souligner ce qui convient)				
Employés	Personnes			
Familiale	Personnes			

Complètement relié:	oui	/ non; si oui, depuis gund?	

Partiellement relié: oui / non; si oui, jusqu'où?

Chemins d'accès

	Goudronné (Camion)	Gravier (Auto, Jeep)	Tout venant (Tracteur)	Pédestre (pas de véhicule)	Téléphérique
Station	env km	env km	env km	env km	env km

Bâtiments d'alpage (Nombre ou mettre une croix)	Station 1	StationI 2	Station 3
Habitation, étable, fromagerie, combiné.			
Seulement habitation			
Seulement fromagerie			
Cave à fromage			
Etables			
Salle de traite			
Nombre de palce dans les étables (UGB)			
Alimentation en eau			
Alimentation en électricité			
Place à fumier bétonnée, m2			
Fosse à purin m3			

Améliorations réalisé installationas, les ace a) par le propriétaire				s années sur: les pâturag	jes, les bâtiments, les
b) Perspectives d'avenir,	, travaux pl	anifiés:			
Les documents suivants	sont à pré	senter lors	de la taxa	tion: rapports d'inspection et	de contrôles.
Suite de la page 1					
derniers ont été instr déterminent avec le re	uits par l equérant le	la SSEA e momen	quant à t de la vis	ont à disposition ans la p l'utilisation du schéma d' ite. Afin de réduire le temp on, voire retardée d'une ar	évaluation. Les experts os et les coûts, plusieurs
compris le diplôme. D	es exemp	olaires su	pplémneta	d le travil de l'expert ainsi la aires du diplôme peuvent érant par le secrétariat de	être commandés au prix
	à adresse			et au secrétariat de la S nt à un expert de la SSEA d	
		•		lle-vci n'est pas membre c bonner au journalé MONTA	
Le sousigné s'inscrit p	our taxatio	on d'alpaç	ge et accep	ote de supporter les coûts y	y afférant:
				Adresse	
Je suis membre de la S	SSEA	🛚 oui	☐ non		
Je suis abonné à Mont.	AGNA	oui oui	non		
-					
téléphone:				No de	
Lieu et date:				Signature :	